Réforme de l'apprentissage : ce qui va changer pour vous

Étienne Gless
Publié le 09.02.2018 - Mise à jour le 21.06.2018

Favoris ☆

Chaque apprenti sera payé 30 euros net de plus par mois. // © Xavier Popy / R.E.A

Le 19 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur "la liberté de choisir son avenir professionnel". Aide au financement du permis de conduire, rémunération à la hausse, entrée en apprentissage toute l'année… Zoom sur les dix mesures en faveur de l'apprentissage qui seront mises en place à partir de la rentrée 2018.

Revaloriser le statut de l'apprenti et donner envie de s'orienter vers les formations en apprentissage. C'est l'objectif des dix mesures annoncées par le Premier ministre, Édouard Philippe, et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud en février 2018 et adoptées à l'Assemblée nationale le 19 juin.

30 € net de plus par mois et le Smic pour les 26–30 ans

"Tous les jeunes apprentis de 16 à 20 ans verront leur rémunération augmenter de 30 € net par mois", a annoncé la ministre du Travail en charge de l'apprentissage. La rémunération des apprentis étant conditionnée par l'âge, le gouvernement ne pouvait pas augmenter sensiblement la rémunération des apprentis sans prendre le risque que les petites entreprises ne suivent pas. **Un jeune de 18 ans qui prépare son bac pro par ce biais gagnera ainsi 715 € au lieu de 685 € aujourd'hui.** "Pour les 26–30 ans qui auront désormais accès à l'apprentissage, la rémunération minimum sera le smic", a ajouté la ministre.

500 € d'aide pour passer le permis de conduire

L'aide forfaitaire de 500 € à l'obtention du permis de conduire est réservée aux jeunes d'au moins 18 ans qui suivent une formation en apprentissage. Elle ne financera pas l'intégralité du coût du permis de conduire "mais en lien avec les régions, des partenariats seront recherchés avec les auto-écoles pour proposer des forfaits à prix réduits", promet le gouvernement.

Le droit de rester six mois en formation en cas de rupture de contrat

Près de trois contrats d'apprentissage sur dix connaissent une rupture. **Pour ne pas perdre une année, tous les apprentis dont le contrat de travail est interrompu en cours d'année auront le droit de prolonger pendant six mois leur formation au sein du CFA (sauf exclusion du CFA)**. "Cela permettra d'éviter les ruptures définitives avec les formations en apprentissage et que des jeunes aillent rejoindre la cohorte des 1,3 million de jeunes ni en emploi ni en formation", commente Muriel Pénicaud.
Par ailleurs, "la recherche d'une entreprise par un jeune ne se heurtera plus au financement", promet Muriel Pénicaud. Comme l'avait déjà annoncé à letudiant.fr la ministre du Travail, **désormais tous les contrats seront financés dans tous les secteurs**, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Plus d'informations sur les formations en apprentissage…

"L'apprentissage est une voie d'excellence, mais trop peu de jeunes l'empruntent", déplore Édouard Philippe. Pour leur donner envie, ainsi qu'à leurs familles, de choisir davantage les formations en apprentissage, **le gouvernement compte rendre progressivement publics les taux d'insertion dans l'emploi, les taux de succès au diplôme, les taux de poursuite d'études, voire les salaires des jeunes en emploi pour chaque CFA et lycée professionnel.** "Le but est de passer de l'orientation subie à l'orientation choisie et d'éclairer les choix", confie la ministre du Travail.

… et sur les métiers

Tous les jeunes collégiens et lycéens bénéficieront de plusieurs journées annuelles d'information sur les métiers et les filières en classe de 4e, 3e, 2de et 1re, pour leur donner le goût et l'envie de choisir ces métiers. **"Les régions organiseront, avec le monde professionnel, ces journées annuelles d'information dans tous les collèges et lycées", précise Muriel Pénicaud.** "Les élèves auront la possibilité de rencontrer des professionnels, salariés, apprentis ou chefs d'entreprise afin de découvrir les métiers et les possibilités de carrière. Cela facilitera l'identification", commente le Premier ministre.

Des prépas à l'apprentissage

Les CFA proposeront des prépas apprentissage (d'une durée de deux mois environ) pour donner aux futurs apprentis les connaissances et compétences requises : savoir-faire de base, savoir-être et savoir travailler en entreprise. **Cette mesure doit permettre de limiter le nombre de ruptures de contrats d'apprentissage** qui interviennent souvent pour des formations de niveau inférieur au bac.

Généralisation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans

Aujourd'hui, l'âge limite pour rentrer en apprentissage est de 26 ans. Mais depuis un an, dans neuf régions il est déjà possible de commencer une formation en apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans. Ce dispositif expérimental sera dorénavant étendu à l'ensemble de la France.

De plus : si vous signez un contrat d'apprentissage et que vous avez plus de 26 ans, vous ne pourrez plus être payé en dessous du SMIC. **Vous toucherez désormais au minimum le SMIC comme pour le contrat de professionnalisation,** quel que soit le niveau de diplôme préparé.

Des campus des métiers

L'État, avec les régions et les entreprises, favorisera l'émergence de campus des métiers. L'idée est de faciliter les passerelles et les parcours mixtes : **"Sur un même lieu, on pourra être apprenti, lycéen, étudiant, ou en formation continue", explique Muriel Pénicaud.**

Par ailleurs, des unités de formation en apprentissage seront créées dans tous les lycées professionnels. "Pour réussir on a besoin de tout le monde sur le pont! Les CFA privés ou publics, les lycées professionnels, les universités et les entreprises", ajoute la ministre du Travail.

Partir en Erasmus plus longtemps

Seuls 6.800 jeunes apprentis (contre 43.000 étudiants français) partent se former dans un autre pays d'Europe chaque année. Et souvent, ils ne partent que deux à quatre semaines, alors que les étudiants s'expatrient plusieurs mois.
Avec la réforme, 15.000 jeunes en apprentissage pourront bénéficier chaque année du programme Erasmus et suivre un semestre de formation intégré à leur cursus, annonce le gouvernement. Déjà pour 2018, le budget Erasmus pro pour les apprentis est à la hausse et certains des freins juridiques sont en train d'être levés pour faciliter les départs.